



GP3R

ORGANISATEUR OFFICIEL

GRAND PRIX DE TROIS-RIVIÈRES

45^e ÉDITION

7-8-9-10 AOÛT 2014

RÈGLEMENTS PARTICULIERS

**Robert Gauthier, Directeur de course
Clerk of the course, FIA International**

Table des matières

1.	CIRCUIT ET CONFORMITÉ DE L'ÉPREUVE.....	3
2.	ACCREDITATION	4
2.1	Localisation.....	4
2.2	Horaire.....	4
3.	ENCLOS (Paddocks).....	5
3.1	Accès aux enclos.....	5
3.2	Stationnements.....	6
3.3	Véhicules motorisés et camping.....	7
3.4	Pneus usagés, contenants d'huile et d'essence	7
3.5	Animaux.....	8
4.	ZONES DES PUIITS ET DE LA FAUSSE-GRILLE	8
4.1	Accès aux puits et à la piste pour l'enclos #2	8
5.	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	9
5.1	Communications radio	9
5.2	Sièges dans les gradins.....	9
5.3	Carburant.....	9
5.4	Hospitalité.....	9
5.5	Activités commerciales	10
6.	INSCRIPTIONS	10
7.	INSPECTION TECHNIQUE.....	10
8.	BALANCES	10
9.	QUALIFICATIONS ET POSITIONS SUR LA GRILLE	10
10.	FAUSSE-GRILLE	11
11.	DÉPARTS.....	11
12.	RÈGLEMENTS DES PUIITS ET DU CIRCUIT	11
13.	BOURSES ET/OU TROPHÉES.....	11
14.	DIVERS	12
15.	CHRONOMÉTRAGE	12
16.	OFFICIELS DE L'ÉVÉNEMENT	14
17.	HORAIRE	15

1. CIRCUIT ET CONFORMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le circuit urbain de Trois-Rivières est d'une longueur de **2,433 km (1,5207 milles)** et toutes les courses se déroulent dans le sens antihoraire.

Adresse des bureaux : Grand Prix de Trois-Rivières
1450, rue de l'Hippodrome,
C.P. 1606
Trois-Rivières Qc Canada G9A 5L9

Téléphone : 819 370-4787
Sans frais : 1 866 866-4787
Télécopieur : 819-370-1434
Courriel : info@gp3r.com
Site Web : gp3r.com

Les présents Règlements Particuliers concernent les Séries suivantes :

- Nascar Canadian Tire Series
- IMSA Porsche GT3 Cup Challenge Canada
- Canadian Touring Car Championship
- Canadian Supercar Series
- Formula Tour 1600
- Sportsman Québec

Les épreuves sont organisées en conformité avec :

- Le Code sportif international de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) et ses Annexes;
- Le Code sportif national d'ASN Canada FIA;
- Les règlements des séries concernées avec leurs annexes et bulletins;
- Les Règlements Particuliers de cette épreuve.

Les épreuves peuvent aussi être amendées par les instructions officielles du Directeur de course.

En cas de doute ou d'ambiguïté sur la formulation ou l'intention de ces Règlements Particuliers, la décision du Directeur de course sera finale sauf si des procédures d'appel sont déjà en cours selon les règles des autorités sportives ci-haut mentionnées.

Tous les pilotes doivent être familiers avec les Règlements Particuliers de l'événement et toute autre décision spécifique.

Le compétiteur est responsable en premier lieu pour la conduite de ses équipiers et il peut en résulter des actions disciplinaires s'il n'en assume pas le contrôle.

Toute modification peut être apportée en tout temps par le Directeur de course. Les pilotes en seront alors aussitôt informés par le Commissaire de l'événement ainsi que sur le tableau d'affichage.

2. ACCRÉDITATION

2.1 Localisation

Adresse Accréditation GP3R
Hippodrome de Trois-Rivières
1850 rue de l'Hippodrome
Trois-Rivières, Qc Canada, G9A 5H3

Téléphone : 819 693-1393
Responsable : Luc Belle-Isle
Courriel : lbelleisle@gp3r.com

Lien Google map :

https://maps.google.ca/maps?q=hippodrome+trois-rivi%C3%A8res&ie=UTF-8&ei=DxWOU7_rPMYRyASBkYDoDw&ved=0CAYQ_AUoAQ

2.2 Horaire

Mercredi	30 juillet	17h00 à 20h00	Administration, directeurs, chefs de comité
Judi	31 juillet	13h00 à 20h00	Bénévoles et travailleurs seulement
Vendredi	1 ^{er} août	13h00 à 20h00	Bénévoles et travailleurs seulement
Lundi	4 août	13h00 à 20h00	
Mardi	5 août	08h00 à 20h00	
Mercredi	6 août	08h00 à 20h00	
Judi	7 août	08h00 à 21h00	
Vendredi	8 août	08h00 à 21h00	
Samedi	9 août	06h00 à 17h00	
Dimanche	10 août	06h00 à 15h00	

Pour les équipiers de toutes les équipes, des passes supplémentaires d'enclos (paddock) valides pour les quatre jours peuvent être achetées à l'accréditation au coût de 49\$ CAN (+ taxes) l'unité.

Des billets d'admission pour les groupes sont disponibles. Il suffit de téléphoner à la billetterie du Grand Prix au 819 380-9797 ou au numéro sans frais : 1 866 416-9797. **Voir sur gp3r.com pour informations.**

En tout temps sur le site, il est requis de porter sa preuve d'accréditation ainsi que le bracelet identifiant la série des participants, sa carte rigide de la série ou de l'organisation qui identifie chacune des séries inscrites au programme de l'événement et tout le personnel accrédité de l'événement.

3. ENCLOS (Paddocks)

Il y a deux (2) enclos et chaque Série est assignée à un enclos spécifique.

Enclos #1:	Localisation	Intérieur du circuit routier
	Adresse	1760, avenue Gilles-Villeneuve, Trois-Rivières, (Québec) G9A 5L9
	Séries	Nascar Canadian Tire Series IMSA Porsche GT3 Cup Challenge Canada Canadian Touring Car Championship Canadian Supercar Series Sportsman Québec
	Note	Aucun transporteur ne pourra quitter cet enclos avant la fin des activités du programme de la fin de semaine. Les agents de sécurité indiqueront la direction vers les sorties prévues.
Enclos #2	Localisation	Stationnement du Ludoplex
	Adresse	1900, rue de l'Hippodrome, Trois-Rivières Qc Canada G8Z 0A3
	Série	Formula Tour 1600

- a) Toute équipe doit s'en tenir à l'emplacement qui lui est attribué.
- b) Les voies d'accès doivent être exemptes de tout objet, auvent ou quoi que ce soit qui puisse entraver la libre circulation du trafic et des voies de circulation en cas d'urgence et d'incendie.
- c) Dans les enclos, tout véhicule doit circuler à basse vitesse et de façon sécuritaire.
- d) Les mini motos de type « poket bike » sont totalement interdites dans les enclos et sur le site.
- e) Les deux enclos des compétiteurs seront fermés de 22h00 le soir à 06h00 le lendemain matin pour le jeudi 7 août, le vendredi 8 août et le samedi 9 août. Pour être dans les enclos durant ces heures, il faut, au préalable avoir obtenu une autorisation.

Les équipes ou tout contrevenant à ces règles seront mis à l'amende ou expulsés sans aucune autre forme d'avertissement. Les responsables des Séries sont responsables de la conduite de leurs compétiteurs.

3.1 Accès aux enclos

Les enclos ne sont accessibles qu'aux heures indiquées à l'horaire suivant :

Nascar Canadian Tire - Enclos #1

Judi	7 août	21h00 à 23h00	Remorques sur la piste
Vendredi	8 août	07h00 à 08h00	Remorques sur la piste
			Aucune remorque admise après 08h00
Vendredi	8 août	08h15 à 09h30	Déplacement vers les enclos

IMSA Porsche GT3 Cup Challenge Canada - Enclos #1

Mercredi	6 août	08h00 à 21h00
Judi	7 août	07h00 à 10h00

:

Canadian Touring Car Championship - Enclos #1

Mercredi	6 août	08h00 à 21h00
Judi	7 août	07h00 à 10h00

Canadian Supercar Series - Enclos #1

Mercredi	6 août	08h00 à 21h00
Judi	7 août	07h00 à 10h00

Formula Tour 1600 - Enclos #2

Mercredi	6 août	08h00 à 21h00
----------	--------	---------------

Sportsman Québec - Enclos #1

Mercredi	6 août	08h00 à 21h00
Judi	7 août	07h00 à 10h00

3.2 Stationnements

Étant donné l'espace restreint dans les enclos, aucune voiture ne peut y stationner.

Le nombre de voitures servant au transport des passagers des équipes des séries **NASCAR Canadian Tire, IMSA Porsche GT3 Cup Challenge Canada, Canadian Touring Car Championship, Canadian Supercar Series et Sportsman Québec** est limité à un (1) véhicule par concurrent à l'intérieur du circuit et sera stationné dans un endroit désigné à l'intérieur du circuit, (selon la disponibilité de ces emplacements sur le site).

Deux (2) autres voitures servant au transport des passagers des équipes **ci-haut mentionnées** auront accès aux stationnements P2 et P12. L'accès à ces espaces de stationnement se fait par le boulevard des Forges (direction nord) jusqu'à la rue de La Terrière, puis virage à droite. L'entrée est à environ 500 pieds à droite et est identifiée stationnements P2 et P12. Ces stationnements sont situés près du coin 8 derrière la Station de police.

Le personnel a alors accès aux enclos en employant le pont pour piétons situé près de l'estrade Ryan (coin 8).

Le nombre de voitures servant au transport des passagers des équipes **Formula Tour 1600** est limité à une (1) voiture par concurrent à l'intérieur du site LUDOPLEX et sera stationné dans les sections du Paddock 2 désignées à cet effet. Deux (2) autres véhicules servant au transport des passagers par concurrent peuvent stationner au P11 (Hippodrome), au P2 ou au P12 selon la disponibilité.

3.3 Véhicules motorisés et camping

Les véhicules motorisés ne sont pas permis à l'intérieur du circuit ou dans les enclos, à moins que des arrangements aient été pris préalablement avant l'événement avec la Direction du GP3R.

Une zone dévolue aux véhicules motorisés est aménagée à l'extérieur du circuit (à l'est du coin 8). Les équipes doivent faire à l'**avance** une demande d'espace dans cette zone réservée en s'adressant au bureau du Grand Prix (819 370-4787 ou 1 866 866-4787) :

- Véhicule motorisé ou tente roulotte : 125 \$ CAN (+ taxes) pour les quatre (4) jours.
- Tente : 60 \$ CAN (+ taxes) pour les quatre (4) jours. Les campeurs ont accès aux douches et aux toilettes.

Pour renseignements additionnels voir sur le site du GP3R.com sous la rubrique « Billetterie ».

Note : Des emplacements spéciaux (avec services) sont disponibles pour les véhicules motorisés **seulement**. (Renseignements au bureau du GP3R).

Les passes pour voitures et véhicules motorisés peuvent être achetées à l'accréditation ou au bureau du GP3R.

3.4 Pneus usagés, contenants d'huile et d'essence

Il est interdit de répandre ces liquides sur l'asphalte, l'herbe, le circuit et les enclos. Tous les pilotes et équipiers seront tenus d'acquitter les coûts inhérents à tout dommage causé à la chaussée ou en cas de refus d'obtempérer, aux amendes environnementales qui en découleraient.

Huiles et fluides usagés - Dans chaque zone des enclos, le promoteur installera des bidons destinés à la **récupération** des huiles ainsi que le service de SAFETY KLEEN pour la récupération des liquides et carburants usés. Les compétiteurs sont tenus de se conformer à cette règle.

Trous - Où que ce soit sur le site, il est interdit de creuser des trous. Tout dommage causé à une surface sera financièrement imputable aux équipes fautives.

Clôtures - Personne n'est autorisé à modifier les espaces des enclos et des puits en déplaçant les clôtures de sécurité.

Supports de remorque - Lorsqu'une remorque est détachée de son transporteur, le(s) pied(s) de la remorque doit (doivent) être appuyé(s) sur une base d'au moins ¾ pouce d'épaisseur et d'une surface de 2 pi. x 2 pi.

Prendre note que tous les pneus usés, contenants de carburants, bidons, etc. ainsi que tout surplus d'huile et de carburant ne peuvent être laissés sur les lieux à la fin de l'événement.

3.5 Animaux

Tout animal de compagnie doit être tenu en laisse en tout temps sur le site.

4. ZONES DES Puits ET DE LA FAUSSE-GRILLE

Les bidons d'essence doivent être rapatriés dans un endroit sécuritaire à l'extérieur de la ligne des puits après avoir servi à remplir les dispositifs de ravitaillement. Le remplissage de ces dispositifs et le ravitaillement en carburant doivent se faire en concordance avec les règles de sécurité de chaque série, celles de la Direction du GP3R et celles du Service des Incendies de la Ville de Trois-Rivières.

Il est strictement interdit de fumer dans la ligne des puits et sur la fausse-grille en vertu des règles de sécurité du Service des Incendies de la Ville de Trois-Rivières. Ces règles s'appliquent également à toute région où du carburant peut être manipulé.

Toute personne n'ayant pas **18 ans** ne sera admise dans les zones de la ligne des puits ou de la fausse-grille sauf un concurrent légitime de moins de 18 ans.

Les compétiteurs et leurs équipiers ne sont admis dans la ligne des puits et sur la fausse-grille que durant leurs propres séances d'essais libres, de qualifications ou de courses. Ils doivent porter sur eux leur laissez-passer et se conformer au code vestimentaire (pantalons longs, chemises à manches longues, souliers fermés, habits ignifuges, etc.) requis dans les règlements des séries.

Extincteur - Toute équipe doit disposer d'un extincteur de type ABC, d'une capacité minimale de dix (10) livres, en bon état de fonctionnement et situé en tout temps à portée de main dans l'enclos.

Aucune voiture n'est autorisée à se rendre de la ligne des puits vers les enclos en utilisant la fausse-grille en sens inverse.

4.1 Accès aux puits et à la piste pour l'enclos #2

Les voitures de la série Formula Tour 1600 (dans l'enclos #2) auront accès aux puits et à la piste par l'accès situé au coin 10 et devront se conformer aux directives des préposés à la Sécurité du GP3R, aux responsables de la fausse-grille et des signaleurs. D'autres informations seront données à la **réunion obligatoire des pilotes**.

5. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

5.1 Communications radio

Tous les officiels, compétiteurs, équipes, fournisseurs et commanditaires impliqués directement ou indirectement avec le Grand Prix de Trois-Rivières et qui utilisent une ou plusieurs fréquences radio doivent détenir un permis officiel émis par Industrie Canada (Gouvernement fédéral). Pour obtenir ce permis, contacter :

Industrie Canada

2665, King Street West, Room 600

Sherbrooke, QC. J1L 2G5

Phone: 819-564-4972 - Fax: 819-564-5541

E-mail: radiocoord@ic.gc.ca – a/s Joé Lambert.

Toute personne et organisme qui ne se conformeraient pas à cette directive pourraient écopier d'une amende ou se faire saisir ses équipements radio par Industrie Canada.

5.2 Sièges dans les gradins

Les pilotes et leurs équipiers n'ont pas accès aux gradins à moins qu'ils ne disposent de billets d'estrades réservés et valides les autorisant à s'asseoir dans les gradins.

Prendre note qu'un détenteur d'un tel billet doit être conformément estampillé tous les jours à l'admission du gradin. Toute personne qui ne se conformerait pas à cette procédure d'estampillage se fera confisquer son billet.

5.3 Carburant

De l'essence commerciale ordinaire est disponible sur le site. Le camion-pompe est situé dans les enclos près de la barrière du coin #7. Toutes les équipes et séries désirant un carburant spécial pour la course (SUNOCO, P1 racing fuel) doivent, au préalable, prendre arrangement avec les fournisseurs de leurs séries.

5.4 Hospitalité

Aucune équipe ne peut tenir d'activités hospitalité dans les enclos ou dans l'espace qui leur est attribué. Les équipes intéressées à tenir de semblables activités doivent contacter à l'avance **Mlle Jessica Lessard Voisard**, au bureau de l'administration du GP3R au numéro 819 370-4787, ou au numéro sans frais 1 866 866-4787, ou par courriel à jlessard@v3r.net.

Aucun traiteur de l'extérieur ne sera admis sur le site. Les possibilités d'activités hospitalité encore disponibles sont en nombre limité.

5.5 Activités commerciales

Les activités commerciales de toutes sortes (publicité, vente, promotion, échantillonnage, exposition, sollicitation, etc.) ne sont pas permises ou tolérées à moins d'arrangements préalables conclus avec **Mlle Jessika Lessard Voisard**, au bureau de l'administration du GP3R au numéro 819 370-4787, ou au numéro sans frais 1 866 866-4787, ou par courriel à jlessard@v3r.net.

Quiconque n'observe pas cette règle se rend passible d'une amende et ou se verra expulser sans aucune autre forme d'avertissement.

6. INSCRIPTIONS

- a) Les frais d'inscription pour les courses du Canadian Touring Car Championship, Canadian Supercar Series, Formula Tour 1600, IMSA Porsche GT3 Cup Challenge Canada et Sportsman Québec sont payables à la direction de chacune de ces séries (voir règlements de la série concernée).
- b) La non-conformité de la voiture à l'inspection technique n'oblige pas l'organisateur à rembourser les frais d'inscription.
- c) Par le fait de soumettre une inscription à une de ces épreuves, le compétiteur s'engage à respecter les règlements et codes applicables.
- d) L'Organisateur (GP3R) peut refuser une inscription sans avoir à signifier les raisons.

7. INSPECTION TECHNIQUE

Toutes les voitures inscrites dans les différentes catégories doivent passer à l'inspection technique de leur série respective et des inspecteurs techniques officiels du Grand Prix de Trois-Rivières apporteront leur aide aux responsables de ces séries, **si requis**. L'endroit sera annoncé aux compétiteurs lors de leur accréditation.

8. BALANCES

Chaque série sera responsable de fournir les balances selon leurs règlements.

9. QUALIFICATIONS ET POSITIONS SUR LA GRILLE

- a) Des temps chronométrés déterminent les positions sur la grille.
- b) Quarante-cinq (45) voitures au maximum seront autorisées pour les séances de pratique et de qualification.
- c) Quarante (40) voitures (maximum) sont autorisées à prendre le départ à une course.

- d) Le Directeur de course ou le Commissaire de l'épreuve a le droit de refuser le départ à un concurrent dont l'extrême lenteur en piste pourrait constituer un danger pour lui-même et les autres.

10. FAUSSE-GRILLE

- a) Tous les véhicules doivent être placés à leur position de départ sur la fausse-grille au moins dix (10) minutes avant que les véhicules soient admis sur la piste.
- b) Tout véhicule qui se présente à la fausse-grille passé le signal de deux (2) minutes doit prendre place à l'arrière du peloton sans possibilité de reprendre sa position (selon les temps de qualifications). Ces retardataires seront placés selon l'ordre dans lequel ils se présentent à la fausse-grille.

11. DÉPARTS

- a) Le départ est roulant pour toutes les courses.
- b) Il y aura au moins **un** tour de chauffe avec la voiture de tête.
- c) Si le préposé au départ juge le départ inacceptable, ce tour et les tours subséquents comptent comme tours de course ainsi que dans le temps de course (chrono).
- d) Pour être considéré partant, un compétiteur qualifié doit franchir la ligne de départ au déploiement du drapeau vert.
- e) Les compétiteurs qui ne se conforment pas à ce règlement sont classés dans les résultats officiels comme non partants avec la désignation NP.

12. RÈGLEMENTS DES PUIITS ET DU CIRCUIT

- a) Pas plus de cinq (5) personnes, incluant le pilote, sont admises dans la ligne des puits lors d'un arrêt aux puits. Les compétiteurs de la Série Nascar Canadian Tire doivent se référer au « Pit Rules » de la Série.
- b) Toute vitesse excessive dans la ligne des puits au-dessus de la vitesse permise (**64 km/h ou 40 mi/h à moins d'indication contraire**) sera pénalisée.

13. BOURSES ET/OU TROPHÉES

Il y a présentation des trophées immédiatement après chaque course finale. Les pilotes récipiendaires sont tenus d'être présents pour la présentation, à défaut de quoi ils perdent le trophée s'y rattachant.

14. DIVERS

- a) Les résultats de chaque session seront affichés au transporteur officiel (*series trailer*) de chacune des séries selon le cas.
- b) **Tous les pilotes doivent obligatoirement assister aux réunions des pilotes** sous peine de pénalité. Le lieu et l'heure de ces réunions seront indiqués au tableau d'affichage officiel de chacune des séries.
- c) Les décisions annoncées aux réunions des pilotes lient automatiquement tous les compétiteurs et deviennent parties intégrantes de ces Règlements Particuliers.
- d) Chaque pilote doit être familier avec les règlements et codes mentionnés dans les Règlements Particuliers de l'épreuve.

15. CHRONOMÉTRAGE

- a) Tous les compétiteurs doivent **obligatoirement** être munis d'un transpondeur à bord de leurs véhicules et sont responsables de leur bon fonctionnement en tout temps.
- b) Tous les compétiteurs n'ayant pas leur propre système de chronométrage doivent se munir d'un transpondeur compatible (AMB) avec le système officiel en vigueur au Grand Prix de Trois-Rivières de la firme **DL2-Timing**.
- c) Chaque série est tenue de faire parvenir la liste des inscrits et leurs numéros de transpondeur à DL2 Timing une semaine avant l'événement pour compléter la base de données.

Pour la location de transpondeurs, communiquer avec **DL2 Timing** (www.dl2-timing.com) à l'adresse luc.veillette@dl2-timing.com ou contacter le 819 384-2239. **Les locations sont acceptées avec cartes de crédit seulement.**

Les compétiteurs intéressés à acheter des transpondeurs doivent communiquer avec DL2 Timing ou le bureau d'administration du Grand Prix au moins un mois à l'avance et fournir un numéro de carte de crédit.

AVIS IMPORTANT

Il est à noter que toutes les séries inscrites au programme de la 45^e édition du GP3R devront, s'ils possèdent leur propre système de chronométrage, se conformer à l'utilisation des installations et de l'acheminement des résultats de chacune des sessions et courses au programme vers la Direction de course, la salle de presse, les écrans géants et la régie du producteur TV, sans perturber les opérations de DL2 Timing qui a la pleine responsabilité des installations et de la production des résultats.

À moins d'autorisation explicite du Directeur de Course, les équipements doivent être installés dans le Centre de chronométrage. Tout contrevenant à cette règle est passible de sanctions.



Zones (non-fumeurs) : il est à noter qu'il est défendu de fumer à plusieurs endroits sur le site, dans les bâtiments, les loges VIP, la zone des puits, de la fausse-grille ainsi que dans les enclos, là ou près de l'entreposage de carburant et de la manipulation des contenants de gazoline lors de remplissage des réservoirs et autres. Tous devront se conformer à cet avis et respecter les zones prévues pour les fumeurs.

16. OFFICIELS DE L'ÉVÈNEMENT

Directeur de course FIA	:	Robert Gauthier
Adjoints au Directeur de course	:	Jacques Veilleux Normand Bourgeois Louis Lacroix France Alarie
Commissaire FIA de l'évènement	:	Roger Peart
Assistant commissaire	:	Alain O'Bomsawin
Secrétaire de l'évènement	:	Michel Béliveau
Assistante secrétaire	:	Nancy Gauthier
Médecin chef	:	Dr Rob Seal Dr Yanek P. Dubois
Chef-communicateur GP3R	:	François Marchand
Système de relève (système back-up)	:	Linda Martel
Chronométrage	:	DL2 Timing (Luc Veillette, Luc Bergeron et Denis Bordeleau)
Communications protocole	:	Nathalie Rousseau
Communications sécurité piste	:	Guy Deshaies Jocelyn Bourassa
Accréditation	:	Luc Belle-Isle
Inspection technique	:	Fernand Vézina
Fausse-grille	:	Mathieu Fredette
Préposé aux départs	:	Denis Laferrière
Ligne des puits	:	Denis Rouleau
Chef-signaleur GP3R	:	André Lortie
Signaleurs	:	GP3R
Pompiers	:	Yvon Potvin
Rescues	:	CMRT (Jean-Luc Ward, Bruce Macdonald).
Remorques	:	Daniel Croteau
Urgence piste	:	Jean-François Pellerin
Voiture de tête	:	André Gervais Peter Robindaine

17. HORAIRE

Jeudi 7 août 2014	12:20 - 12:50	Canadian Touring Car Championship	Essais
	13:00 - 13:30	Sportsman Québec	Essais
	13:40 - 14:10	Formula Tour 1600	Essais
	14:20 - 14:50	Porsche GT3 Challenge	Essais #1
	15:00 - 16:30	Canadian Supercar Series	Essais
	15:40 - 16:00	Sportsman Québec	Qualification
	16:10 - 16:40	Canadian Touring Car Championship	Qualification #1
	16:50 - 17:20	Formula Tour 1600	Qualification
	17:30 - 18:00	Porsche GT3 Challenge	Essais #2
	18:00 - 18:50	Supper	
	19:00 - 19:30	Sportsman Québec	Course #1
20:00 - 20:30	Canadian Touring Car Championship	Course #1	
Vendredi 8 août 2014	13:00 - 15:15	Rallycross	Essais
	15:30 - 16:10	Rallycross	Qualification #1
	16:20 - 17:00	Rallycross	Qualification #2
	17:30 - 18:10	Rallycross	Qualification #3
	18:20 - 19:00	Rallycross	Qualification #4
	19:00 - 20:00	Supper	
	20:30 - 20:50	Rallycross	Semi-finales
	21:05 - 21:10	Rallycross	Finales
Samedi 9 août 2014	08:00 - 08:30	Canadian Supercar Series	Qualification
	08:40 - 09:10	Porsche GT3 Challenge	Qualification
	09:20 - 09:50	Canadian Touring Car Championship	Qualification #2
	10:05 - 10:35	Formula Tour 1600	Course #1
	10:50 - 11:30	Nascar Canadian Tire	Essais #1
	11:45 - 12:15	Canadian Supercar Series	Course #1
	12:15 - 13:15	Lunch	
	13:15 - 13:55	Nascar Canadian Tire	Essais #2
	14:10 - 14:40	Sportsman Québec	Course #2
	15:05 - 15:55	Porsche GT3 Challenge	Course #1
	16:20 - 16:50	Formula Tour 1600	Course #2
17:00 - 18:00	Nascar Canadian Tire	Qualification	
Dimanche 10 août 2014	09:20 - 10:10	Porsche GT3 Challenge	Course #2
	10:40 - 11:10	Canadian Touring Car Championship	Course #2
	11:20 - 12:20	Lunch	
	12:40 - 13:10	Canadian Supercar Series	Course #2
	15:30 - 17:00	Nascar Canadian Tire	Course